

# Les Monts de St Baudille

27 ÈME ÉDITION

Dimanche 14 Mai

**COURSE  
NATURE**

**22 km La Pontdelarnaise  
8h30 - 600 D+**

**Randonnée 11km  
8h30 - 300 D+**

**11 km La Baudilloise  
9h00 - 300 D+**

**Course enfants  
9h00**

**LOT A L'INSCRIPTION**  
Remise récompenses  
11H au Thirondel,  
suivie d'un buffet

**Inscriptions sur  
[www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)**



# BULLETINS D'INSCRIPTION

**LES MONTS DE ST BAUDILLE**

**DIMANCHE 14 MAI 2023**

**Frais d'inscription :**

→ **2 Courses à pied** comptant pour le Challenge du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

**La Baudiloise 11kms : 10€ / La Pont de Larnaise 22kms : 18€**

→ Randonnée - 6€ sur place

→ Course enfants - gratuit

**PENSEZ A AMENER  
2 EPINGLES A NOURRICE**

**LOT A L'INSCRIPTION**

**BUFFET APRES LA REMISE DES RECOMPENSES**

Inscriptions en ligne sur : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

Pour ceux qui choisissent de s'inscrire à la MJC, merci d'établir le chèque à l'ordre de :

MJC St Baudille et de ramener ce bulletin d'inscription **impérativement avant le 10 MAI 2023.**

Toutefois, les inscriptions seront ouvertes à la MJC, à partir de 7h30, le dimanche 14 MAI 2023.

9H00 **Course à pied - individuel** **LA BAUDILOISE 11 kms**

NOM : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

-----

Téléphone: -----

Email : -----

Date de Naissance : -----

Homme     Femme

Club ou Association : -----

Licence n° : -----

Catégorie : C J E S M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10

**Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ**

**N° DE DOSSARD** réservé à l'organisation :

**Modalités d'inscription** : Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie CADET. Si le coureur est mineur, c'est le responsable légal qui doit signer l'inscription.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation.

J'ai pris connaissance du règlement.

A..... Le.....

Signature :

8H30 **Course à pied – individuel** LA PONT DE LARNAISE 22 kms

NOM : -----

Prénom : -----

Adresse : -----

-----

Téléphone: -----

Email : -----

Date de Naissance : -----

Homme       Femme

Club ou Association : -----

Licence n° : -----

Catégorie : E S M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10

**Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ**

**N° DE DOSSARD** réservée à l'organisation :

**Modalités d'inscription** : Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie ESPOIR. Si le coureur est mineur, c'est le responsable légal qui doit signer l'inscription.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation.

J'ai pris connaissance du règlement.

A..... Le.....

Signature :

8H30 **Randonnée** 11 kms

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

----- Email : -----

Date de Naissance : -----  Homme       Femme

**Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ**

9H00 **Course Enfants** Tour(s) du village

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

-----

Date de Naissance : -----

**Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ**

# Règlement de l'épreuve

La Maison des Jeunes et de la Culture de St Baudille organise Dimanche 14 mai 2023 la 27<sup>e</sup> édition des Monts de Saint Baudille : une randonnée de 11 kms à 8h30 ; une course à pied de 22 kms à 8h30 ; une course à pied de 11kms à 9h et une course enfants à 9h.

**Art.1** Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive.

**Art. 2** La course est ouverte à tous. Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent être en possession d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

**Art.3** Le retrait des dossards se fera à la salle du Thirondel le jour de la course de 7h30 à 8h45.

**Art.4** Sécurité : les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité sera assurée par les commissaires de course. Aucun véhicule à moteur n'est autorisé à suivre les coureurs. Le parcours est balisé.

**Art.5** Afin d'éviter les problèmes de saisies informatiques, il est prudent de s'inscrire **en ligne sur** : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) ou par courrier avant la course à l'adresse suivante : **MJC St Baudille, 4, allée de l'Eglise 81660 PONT DE L'ARN** ou enfin possibilité de s'inscrire sur place le dimanche 14 mai.

**Art.6** Classement et récompenses : les trois premiers au scratch hommes et femmes, seront récompensés. La remise de la récompense se fait si le coureur est présent.

**Art.7** L'inscription est gratuite pour la course enfants ; 10€ pour la course de 11 kms ; 18€ pour celle de 22 kms et 6 € pour la randonnée de 11 kms. Un lot sera offert aux 250 premiers coureurs inscrits.

**Art.8** Si des concurrents abandonnent sur le parcours, ils sont priés de se faire connaître à la table d'inscription. Cette course compte pour le **Challenge du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**.

**Art.9** Le service médical peut arrêter un concurrent pour raison médicale.

**Art.10** Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions pour les points non prévus dans le présent règlement.

**Le simple fait de participer à cette épreuve implique la pleine acceptation du présent règlement.**

Fait à Pont de l'Arn  
Le 8 février 2022

Le Président,  
Frédéric CARAYOL



**BOUT DU PONT DE L'ARN**



**BOUT DU PONT DE L'ARN**

